

AFFAIRE N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF pour l'Exercice 1961 et COMPTE DE GESTION du
Receveur Municipal pour le même exercice. *Reçu*

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Conformément aux articles 71, 151 et 157 de la Loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif pour l'exercice 1961 et le compte de gestion du Receveur Municipal.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

- Recettes réalisées du 1er Janvier 1961 au 31 Mars 1962....	510.571.289
- Dépenses effectuées pendant la même période.....	508.731.392
	<hr/>
soit un excédent de recettes de	3.839.697
Le report des excédents de recettes sur l'exercice précédent y compris les fonds réservés étant de	42.656.120
	<hr/>
l'excédent de recettes est donc de.....	48.495.817.
	<hr/>

Tel est le résultat définitif de l'exécution des budgets primitif et supplémentaire de la Commune pour l'Exercice 1961 et c'est cet excédent de recettes qui est reporté au budget supplémentaire pour l'exercice 1962.

Le Maire :
Signé: Gabriel MACE ".

Après avoir examiné les documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1961.

Il est ensuite donné lecture du projet de Délibération portant règlement du Budget pour l'exercice 1961, dont la teneur suit :

D E L I B E R A T I O N

SESSION EXTRAORDINAIRE du 19 Octobre 1962.

L'an mil neuf cent soixante-deux, le Jeudi 18 Octobre, les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Présents : M.M. MACE Gabriel - REYDELLET Jules - LEVENEUR Georges - PARIS Raymond - MESNIER Georges - VELOUPOULLE Antoine - HOARAU Edouard - MANES Charles Ollivier - BOYER Marc - GIGANT Edward - ATECTAM René - EVAN Georges - MONDON Claude - FERRERE Chantilly - LAMBERT Léone - VERGOZ Robert - TURPIN Joseph Norbert - GALLARD Jean - OZOUX Marcel - AFFEJEE Abdoul Hack - AUBER Camille - RANAUX Jean - CELESTIN Marcel - THUONG NIME Roger - RAMASSAMY Adolphe - APPAVOU Antoine, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M. CADET Lucien par M. LEVENEUR Georges , M. FONTAINI Jean-Pierre par M. MACE Gabriel.

Absents : M.M. BOURRHIS Camille - ROBERT Maurice - FORT Raoul.

Hors du Département : M. CHAMPIERRE de VILLENEUVE Marcel.

Oùï le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835 ;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1961, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recevoir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par M. le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1961, accompagné du compte de gestion du receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1962 ;

Procédant au règlement définitif du budget de 1961, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1961, évaluées par le budget à	612.422.116.-
- dont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recevoir, à la somme de	553.227.409.-
Au moyen de quoi la recette de 1961 demeure définitivement fixée à la somme de	553.227.409.-

DEPENSES

- Les dépenses créditées au budget primitif de 1961 s'élevant à 555.534.694.-
- il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice..... 55.127.422.-

Total des dépenses présumées..... 610.662.116.-

- De cette somme, il faut déduire celle de ... 103.930.524.-

S A V O I R :

1°) Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses.....72.733.623.-
2°) Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 mars 1962, et à reporter au budget de 1962..... 31.193.636.-

Somme égale 103.930.524.-

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1961 sont définitivement fixées à 506.731.592.-

Les recettes de toute nature étant de 553.227.409.-
Les dépenses de 506.731.572.-

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif la somme de 46.495.817.-
laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1962.
=====

Toutes les opérations de l'exercice 1961 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au budget de 1961.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an que dessus. "

Voici maintenant le projet de délibération concernant le compte de gestion du Receveur Municipal.

" Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1961 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1961,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1960, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Délibère :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1961 au 31 Décembre 1961, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	SOLDE AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTANTES AU COURS DE LA GESTION		SOLDE A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
es 1 à 2	12.296.242		134.013.924	103.519.839	42.790.327	
e 4.....	56.671.184	98.384.287	1.097.128.569	1.069.701.284		14.285.818
e 5.....	84.369.223		507.925.332	531.512.920	60.781.635	
es 6, 7		54.952.362	372.793.568	407.127.290		89.286.144
AUX.....	153.336.649	153.336.649	2.111.861.333	2.111.861.333	103.571.962	103.571.962

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1961, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

DIVISIONS	RESULTATS à la CLOTURE de l'EXERCICE PRECEDANT		OPERATIONS DE l'EXERCICE		RESULTATS à la CLOTURE DE l'EXERCICE	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section ordinaire.....		54.952.362	372.717.668	407.051.450		85.266.144
Section extraordinaire...	12.296.242		134.013.924	103.519.839	42.790.317	
Section d.....						
Section de.....						
Totaux...						

- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion.....	369.960
Total des opérations constatées au cours de la gestion	31.991.075
Total des soldes à la clôture de la gestion.....	10.633.885

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1961, par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint-Denis, le 18 Octobre 1962. "

Le Maire : Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur les comptes qui viennent de vous être soumis. M. le Receveur Municipal étant présent, se fera un plaisir de répondre à toute question que vous voudrez bien lui poser.

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix .

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Il a été immédiatement signé par les membres présents du Conseil Municipall.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE -

M. MONDON donne ensuite lecture du rapport établi par le Maire sur le Budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 1962 :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le budget de la Commune pour l'Exercice 1962 :

Il s'établit comme suit :

- Recettes ordinaires	31.215.876
- Excédent ordinaire reporté	76.989.902
Total des recettes ordinaires	108.205.778
- Recettes Extraordinaires	292.898.037
- Prélèvement s/ recettes ordinaires.....	- 57.405.450
	<hr/>
	235.492.587

	Total.....	343.698.365
- Dépenses ordinaires	50.800.328	
- Dépenses extraordinaires.....	292.898.037	
	<u>Total égal.....</u>	<u>343.698.365</u>

Le Maire ,
Signé : Gabriel MACE. "

LE MAIRE : Je demande maintenant à Monsieur le Rapporteur Général du Budget de bien vouloir donner lecture de son rapport .

M. GIGANT donne lecture du rapport qu'il a établi :

" RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL sur le projet de BUDGET SUPPLEMENTAIRE
" de l'EXERCICE 1962.

Le Budget Supplémentaire de la Commune de St-Denis s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 343.698.365.

dont : Section Ordinaire..... 108.205.778.
Section Extraordinaire..... 235.492.587.

Nous allons examiner séparément chacune de ces Sections.

I - SECTION ORDINAIRE

A - RECETTES

Les recettes de cette Section se décomposent ainsi :

1°) Recettes nouvelles

- Subvention pour aide aux sinistrés....	1.066.256
- Participation de la SIDR, du CHD et de l'E.N. à l'entretien des égouts de Belle-Pierre.....	1.000.000
- Fonds de péréquation provenant de la taxe locale.....	3.590.000
- Octroi de mer.....	3.300.000
- Produits des exercices antérieurs et divers.....	1.256.600

2°) Subventions

- Allocation scolaire (crédits Barangé).	18.757.311
- Amélioration hygiène scolaire.....	2.245.709

3°) Excédent reporté des exercices antérieurs..... 70.989.902

108.205.778

Les dépenses de la section ordinaire sont ventilées comme suit :

60 - Achat de denrées et de fournitures diverses (dont 9.000.000. destinés à l'alimentation et provenant des Fonds Barangé).....	13.800.000	
61 - Frais de personnel.....	12.000.000	
{ personnel voirie : 10.000.000)		
{ Indemnité logement: 2.000.000)		
63 - Frais pour bien meubles et immeubles (entretien bâtiments, voies et matériel) 3.900.000)	8.245.700	
(Acquisition petit matériel et outillage, notamment le matériel de voirie....4.345.700)		
<hr/>		
à reporter.....	34.045.700	108.205.776
Report.....	34.045.700	108.205.776
64 - Participation et contingents aux dépenses de l'AMG	6.322.100	
65 - Allocations et subventions	3.291.000	
{ Comité des Fêtes..... 2.000.000)		
{ Caisse des Ecoles..... 441.000)		
{ Bureau de Bienfaisance.. 850.000)		
66 - Frais de gestion générale	1.532.867	
67 - Frais financiers (intérêts des emprunts)	550.000	
69 - Charges exceptionnelles consistant en la restitution de taxe locale.....	358.661	
82 - Charges des exercices antérieurs (Bourbon-Lumière, indemnités de logement, AMG et divers).....	4.700.000	
TOTAL		50.800.328
d'où un excédent de		57.405.450.-

qui a été affecté à la couverture des dépenses extraordinaires.

II - SECTION EXTRAORDINAIRE

A - RECETTES

A la section extraordinaire les recettes s'élevèrent à 292.898.087

dont 57.405.450. frs. provenant d'un prélèvement sur les recettes de la section ordinaire, ainsi que nous venons de le voir, et 235.492.587 de recettes réelles se décomposant ainsi :

- Subventions pour :

Opérations de FIDOM	93.908.859
Construction caniveaux	620.000
Stade du Barachois	1.297.228
Réfection Hôtel de Ville.....	3.666.500

- Emprunt pour :

Adduction d'eau de la Bretagne, Mont- gaillard et St-François.....	66.000.000
Construction abattoir	23.000.000
Réfection des rues	40.000.000
Acquisition matériel d'incendie.....	7.000.000

B - DEPENSES

Les dépenses de la section extraordinaire s'élèvent également à la somme de

292.898.037.-

destinés

dont 30.494.085. frs. à couvrir le déficit extraordinaire reporté des exercices antérieurs et 262.403.952. frs. représentant les dépenses nouvelles de l'exercice, savoir :

- Remboursement avances sur centimes.....	7.165.042.-
- Acquisition de terrains.....	930.218.-
- Acquisition de mobilier scolaire.....	5.346.952.-
- Constructions scolaires.....	4.000.000.-
- Réfection de l'abattoir.....	24.609.815.-
- Réfection Hôtel de Ville.....	3.666.500.-
- Réfection des chambres froides.....	1.576.637.-
- Caserne des Pompiers.....	946.700.-
- Clocher Eglise St-Jacques.....	731.800.-
- Aménagement de l'ancien Hôpital Saint- Jacques.....	725.000.-
- Bloc sanitaire du petit marché.....	91.000.-
- Réfection piscine.....	44.067.-
- Adduction d'eau.....	135.969.799.-
- Chemin de la Léproserie.....	9.028.290.-
- Patates à Durand.....	2.931.774.-
- Réfection des routes.....	44.323.323.-
- Assainissement du Ruisseau des Neirs...	20.000.000.-
- Divers.....	316.945.-

Ce budget tel que je viens de vous le présenter, n'a pas appelé d'observations particulières de la Commission du Budget et je vous demande de l'approuver .

Le Rapporteur,
Signé: E. GIGANT. "

Le Maire : J'exprime tout d'abord à la Commission du Budget, mes excuses pour lui avoir présenté le projet très tardivement à son examen. En fait, ce n'est que la semaine dernière que nous avons pu obtenir certains chiffres et établir le projet.

Messieurs, nous avons entendu ce rapport, ses motifs et ses conclusions. Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Personne ne demandant la parole, je mets aux voix les conclusions du rapport de M. le Rapporteur Général Gigant et le budget supplémentaire tel qu'il vient de vous être présenté.

Le rapport de M. GIGANT est approuvé à l'unanimité.

Le Budget supplémentaire est alors lui-même adopté.

Le Maire : Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu voter les comptes qui vous ont été présentés.